

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : FÉVRIER 2026

AFFECTATION

Prochaines dates importantes de l'échéancier d'affectation pour les enseignantes et enseignants :

- 13 mars : **DATE BUTOIR** pour les demandes de congé sans traitement, congé sabbatique à traitement différé et demandes de participation au régime de retraite progressive
- 13-20 mars : Vérification de la liste d'ancienneté (EN LIGNE cette année)
- 20 mars : Préférences d'affectation à l'école
- 27 mars : Liste officielle d'ancienneté disponible sur SSO

TÂCHES

La vérification des tâches du secondaire se poursuit.

RAPPEL CONCERNANT LES SOIRÉES COMPENSATOIRES

Si le personnel a voté en faveur d'une soirée compensatoire, TOUT le personnel enseignant doit participer. Si vous ne travaillez pas à l'occasion d'une soirée compensatoire, les heures d'une journée pédagogique régulière (324 minutes) seront déduites de votre paie. Il est important de connaître quelles soirées sont travaillées en compensation de quelle journée pédagogique (7 avril ou 29 juin).

Soumis par Erica Lamothe
